

Rapport de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Bilan 2023

Réunion plénière du 25 juin 2024

07/07/2024

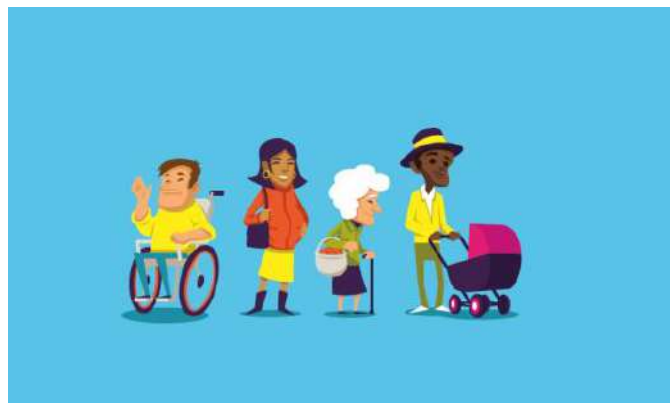


Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. EMPLOI	2
3. ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	2
La collecte des données d'accessibilité.....	2
L'équipement en feux sonores	3
4. LES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	3
Réhabilitation de l'école d'art et de design (Esad) de Grenoble	3
Relogement de l'Esad dans le lycée professionnel Jean Jaurès	4
Archives métropolitaines/ville de Grenoble	4
La signalétique du siège de la Métropole	4
Présentation du centre de tri de la Tronche	5
5. MOBILITE ET TRANSPORTS	5
L'accessibilité du réseau de transport en commun en quelques chiffres	5
La commission accessibilité du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)	6
Renouvellement des rames de tramway	6
6. LE LOGEMENT	6
7. L'ACCESSIBILITE DES COMMERCES	7
8. LA FORMATION DES AGENTS DE LA METROPOLE	7
9. LE SERVICE COMMUN ACCESSIBILITE	8

1. Introduction

La commission métropolitaine d'accessibilité est une instance de concertation, et de dialogue, elle permet d'améliorer la qualité d'usage sur le territoire métropolitain. La commission métropolitaine d'accessibilité a pour rôle de :

- Dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations,
- Donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées, dans les champs de compétence de Grenoble Alpes Métropole, l'emploi, l'accessibilité des commerces, les actions de formation du personnel...

L'ensemble des documents présentés en séance peut être téléchargé en suivant le lien suivant : <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/s/rkJrNCw3fxdFqH8>

2. Emploi

Les objectifs en matière d'emploi sont :

- Poursuivre le dispositif de maintien dans l'emploi des personnes en situation d'inaptitude.
- Garantir le recrutement des travailleurs handicapés par la valorisation de leurs compétences.
- Améliorer les conditions de travail, d'accueil et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ou de restrictions d'aptitude par un accompagnement pluridisciplinaire.

Le taux légal d'emploi de personnel en situation de handicap est de 9,84% en 2023, soit 194 agents.

Perspectives :

- Maintenir le taux d'emploi des agents avec une obligation d'emploi à plus de 8%,
- Recruter deux personnes avec une obligation d'emploi par an,
- Poursuivre la politique de recrutement des apprentis,
- Maintenir les agents sur leur poste de travail,
- Travailler sur le handicap psychique.

3. Espaces publics et voirie

Les usagers sont invités à signaler tout dysfonctionnement par téléphone : 0 800 500 027 ou sur le site de la Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/138-signalier-un-probleme-sur-la-voirie.htm>

Les usagers qui ont des difficultés avec les demandes en ligne peuvent contacter directement la mission Accessibilité Handicap par mél : mission.accessibilite@grenoblealpesmetropole.fr ou par téléphone : 04 85 59 87 30.

La collecte des données d'accessibilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) comporte un volet accessibilité avec des obligations pour les collectivités.

- Obligation pour les gestionnaires de la voirie de créer des bases de données décrivant l'accessibilité des cheminements en voirie sur les itinéraires principaux dans les 200m autour des points d'arrêts prioritaires.
- Publier les données sur la plateforme publique de données de transport.
- Disposer d'un outil de diagnostic de l'accessibilité de la voirie.
- Développer un calculateur d'itinéraires piéton par type de handicap.

La Métropole a décidé d'aller au-delà de la loi LOM et de réaliser le diagnostic de l'ensemble des cheminements, sans se limiter au périmètre de 200m. L'étude d'un calculateur d'itinéraire piéton va être menée en lien avec le syndicat mixte des mobilités de l'agglomération grenobloise (SMMAG), sur la base de l'application M métromobilités.



L'équipement en feux sonores

L'équipement en feux sonores a progressé, conformément aux engagements pris par la Métropole. Les objectifs fixés ont été atteints, avec la mise en place de la maintenance préventive, le remplacement du matériel obsolète et le rattrapage de l'équipement en feux sonores. Le taux d'équipement est passé de 25% en 2021 à 45% en juin 2024.

Intervention des usagers :

L'association Valentin Haüy remercie la Métropole pour le travail réalisé.

4. Les bâtiments recevant du public

Réhabilitation de l'école d'art et de design (Esad) de Grenoble

Le projet consiste à rénover le bâtiment tout en préservant son caractère patrimonial. L'accessibilité est une priorité, avec notamment une rampe d'accès et un ascenseur.



Relogement de l'Esad dans le lycée professionnel Jean Jaurès

L'Esad est relogée, pendant la durée des travaux, dans le lycée professionnel Jean Jaurès, qui est mis à disposition à la Métropole, gestionnaire de l'Esad, par la Ville de Grenoble.

Question des usagers :

Les associations font part de leur mécontentement face au choix non concerté du site de relogement de l'Esad, dans le lycée Jean Jaurès qui est un bâtiment ancien inaccessible.

La question de la confiance entre la ville de Grenoble, la Métropole et les associations est posée, au regard de la méthode de travail employée.

La Métropole reconnaît un manque de concertation avec les associations. Le choix a été fait, en lien avec l'Esad, d'un site à proximité, considérant que les travaux portaient sur une période courte : ouverture de l'école réhabilitée en septembre 2025.

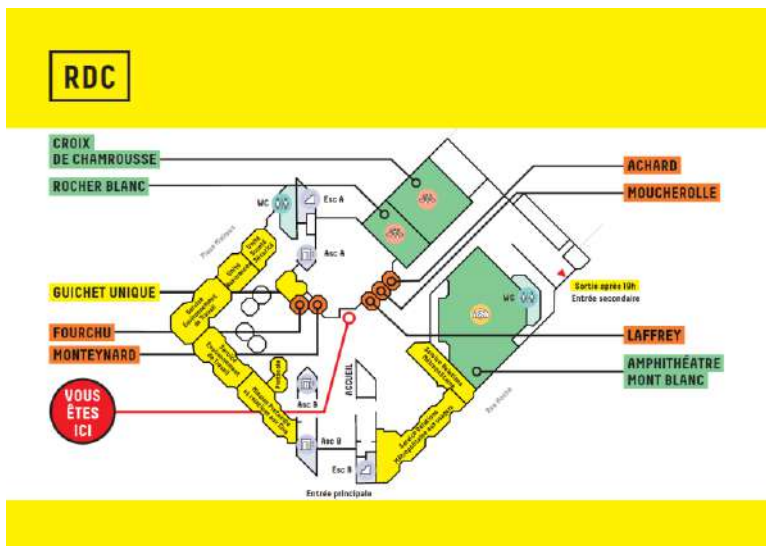
Archives métropolitaines/ville de Grenoble

Le service commun des archives a été inauguré le 16 juin 2022, dans les anciens locaux des archives départementales, rue Prud'homme, à Grenoble. Des sanitaires PMR vont être créés au 2^{ème} étage à proximité de la salle de lecture, à la demande des usagers.

Après concertation avec les associations, lors d'une réunion dédiée le 18 juin 2024, l'espace d'attente sécurisée (EAS) est localisé dans le WC PMR dame.

La signalétique du siège de la Métropole

La signalétique du siège métropolitain a fait l'objet d'un travail de simplification, avec des codes couleur et des pictogrammes.



Question des usagers : est-ce que la police, et la taille des caractères peuvent être modifiées ? La signalétique est faite en interne, par le service Communication. La signalétique peut donc être modifiée facilement pour améliorer sa lisibilité.

Présentation du centre de tri de la Tronche

Le centre de tri propose un circuit de découverte ludique et accessible aux visiteurs. Les associations manifestent leur intérêt pour réaliser une visite de ce site.



5. Mobilité et transports

Les actions du Schéma Directeur d'Accessibilité 2016-2019 sont poursuivies dans un processus d'amélioration continue de l'accessibilité du réseau de transports publics.

L'accessibilité du réseau de transport en commun en quelques chiffres

10 arrêts du bus du réseau TAG ont été mis en accessibilité en 2023.

L'entretien des arrêts accessibles, par la réfection des chaussées ou des caniveaux au droit des arrêts est effectuée régulièrement pour faciliter le bon accostage des bus.

38 124 voyages ont été réalisés sur le service de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite FLEXO+, contre 36 858 en 2022, et 44 300 en 2019. La reprise du trafic suite à la période de forte baisse liée au contexte sanitaire s'est amorcée en 2022, avec un taux de retour de 90% sur l'année par rapport à la référence de 2019.



La commission accessibilité du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

La commission thématique sur l'accessibilité des transports s'est réunie deux fois en 2023. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Point d'avancement du projet de transport par câble,
- Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction de 2022,
- Présentation des expérimentations : liaison Métropole-Grésivaudan, et service d'accompagnement sur le réseau général,
- Les dernières évolutions du système de billettique,
- Service Flexo+ : gestion des dossiers d'inscription,
- Service Flexo+ : renouvellement des véhicules,

Renouvellement des rames de tramway

Des réunions spécifiques ont été organisées avec les associations représentant les personnes en situation de handicap sur le renouvellement des rames de tramway, avec les objectifs suivants :

- Recrutement de 7 voyageurs témoins,
- Elaboration de grilles d'observation et de guide d'entretien
- Elaboration d'un calendrier de visite et de parcours des voyageurs,
- Accompagnement et observation des voyageurs témoins dans leur parcours,
- Réalisation d'un entretien approfondi avec chaque voyageur témoin,
- Réalisation de micro-entretien avec des voyageurs rencontrés sur les lignes de tramway.

Quatre réunions de synthèse ont été réalisées, une avec chaque nature de handicap.

Les demandes suivantes des usagers ont été prises en compte :

Lors des rencontres avec les voyageurs témoins, ont été recueillies près de 250 doléances, suggestions, et remarques...

Lors des réunions de restitution, toutes ces demandes ont été discutées et synthétisées en 70 idées.

6. Le logement

La Métropole anime depuis 2015 un dispositif partenarial visant à améliorer le rapprochement de l'offre et de la demande de logements sociaux adaptés sur le territoire métropolitain.

La Métropole a voté par délibération en juin 2020, une recommandation permettant de mieux encadrer la programmation des opérations neuves de logements sociaux : principe de 10% minimum de logements

adaptés aux personnes en fauteuil dans les opérations de plus de 15 logements situées à proximité du tram et des bus chrono.

Le cahier des recommandations pour réaliser des aménagements simples à mettre en œuvre et à faible surcoût dans le logement accessible est présenté. Il s'agit à l'origine d'une proposition faite par les associations. Un document a été réalisé en commun et a été adressé aux bailleurs sociaux pour qu'ils l'intègrent dans le programme des opérations de construction. Les bailleurs sociaux ont fait un bon accueil à ce nouvel outil.

Question des usagers :

La question des pannes d'ascenseur est posée. Comment améliorer le délai de réparation et quelles solutions alternatives mettre en œuvre pour que l'utilisateur ne soit pas bloqué ?

7. L'accessibilité des commerces

La Métropole mène différentes actions en faveur de l'accessibilité des commerces à tous les publics, parmi lesquelles :

- La diffusion du guide « Mon commerce accessible à tous » depuis 2016,
- La création d'un label "Ici commerce accessible". Les labels sont remis aux commerçants pour identifier les commerces accessibles.

La Métro - Accessibilité : Label "commerce accessible"



- Les aides financières aux travaux des commerces avec vitrine, notamment sur la mise en accessibilité du local. Le taux de prise en charge des dépenses éligibles est de 30 à 40%, avec un plafond de subvention fixé à 10 000 €.
- L'organisation du concours annuel des commerces accessibles.

L'élargissement du concours des commerces à d'autres thématiques est à l'étude en 2024.

8. La formation des agents de la Métropole

Les formations sont réalisées en interne par la mission Accessibilité Handicap : 443 agents ont été formés depuis 2015.

- Formations d'accueil du public handicapé et âgé : 148 agents formés,
- Formations techniques ERP et espace public : 176 agents formés,

- Formation à l'accessibilité des commerces : 12 agents formés,
- Formation à la déficience visuelle pour les techniciens du PC feux : 5 agents formés,
- Formation des agents d'accueil et maîtres-nageurs-sauveteurs de la base de loisirs de Bois français : 6 agents formés,
- Formation à l'utilisation du service en langue des signes française (LSF) Accéo pour les agents d'accueil des communes : 96 agents formés.

Toutes les formations intègrent un volet mise en situation de handicap : canne d'aveugle, bandeau, lunettes simulant la déficience visuelle, et fauteuil roulant.



9. Le service commun Accessibilité

Le service commun Accessibilité est ouvert aux communes volontaires. Ce service propose une expertise sur les projets (bâtiment, Adap, aires de jeux) et des formations accessibilité/handicap aux agents des communes (agents d'accueil et techniciens). Huit communes se sont engagées à participer au service commun Accessibilité : Claix, Domène, Le Pont de Claix, Meylan, Poisat, Seyssinet Pariset, Varcès Allières et Risset et Vif. D'autres communes ont manifesté leur volonté de rejoindre le service commun en 2024.

Le bilan est jugé positif :

240 agents ont été formés aux règles d'accessibilité dans le cadre du service commun depuis 2022, dont 130 au 1^{er} semestre 2024.

Les projets suivants ont bénéficié d'une expertise relative à l'accessibilité : point d'accueil citoyen de la ville de Le-Pont-de-Claix, aire de jeux inclusive du square Lavoisier à Seyssinet-Pariset, et centre des sciences Cosmocité. Un appui a également été apporté à la mise en place des commissions communales d'accessibilité des villes de Seyssinet-Pariset et de Vif.